

Centre scolaire Étoile de l'Acadie

Étapes d'intervention lorsqu'un élève parle anglais

L'élève a la responsabilité d'observer les directives stipulées dans la politique linguistique du Centre scolaire Étoile de l'Acadie. Toutefois, devant l'impasse ou la répétition d'une offense, nous croyons que le simple fait de revaloriser ne suffit plus. Aussi, l'absence d'intervention donne un message d'impuissance devant une situation. Voici donc les étapes d'intervention :

À défaut d'assumer cette responsabilité, l'élève sera appelé(e) à suivre les étapes suivantes :

ÉTAPE 1	AVERTISSEMENT
Objectif :	Rappeler la règle
Responsable :	Employé du CSÉA
Action :	<i>Remplir la grille de suivi du comportement</i> L'élève reconnaît l'erreur commise et s'excuse

On passe à la 2^e étape... quand l'élève (PM-M) reçoit 3 avertissements dans une journée.
 quand l'élève (2-6) reçoit 3 avertissements à l'intérieur d'une semaine.
 quand l'élève (7-9) reçoit 3 avertissements à l'intérieur de deux semaines.
 quand l'élève (10-12) reçoit 3 avertissements à l'intérieur d'un mois.

ÉTAPE 2	RENCONTRE AVEC LE/LA TITULAIRE
Objectif :	Réfléchir à l'intention derrière le geste et les conséquences possibles de ce geste.
Responsable :	Le/la titulaire
Action :	Retrait d'un privilège et réflexion écrite signée par un parent/tuteur

Si le/la titulaire reçoit une autre grille de comportement, on passe à la 3^e étape...

ÉTAPE 3	RENCONTRE AVEC LES PARENTS
Objectif :	Définir des moyens concrets pour que la situation change.
Responsable :	Le/la titulaire et la direction
Action :	Application de conséquence(s) nécessaire(s)

À la réception d'une 5^e grille de comportement, la direction enverra une lettre (avertissement écrit) aux parents/tuteurs pour les informer que leur enfant est à risque d'être suspendu.

ÉTAPE 4	DÉTENTION INTERNE OU SUSPENSION
Objectif :	Revoir les moyens donnés à l'étape 4 et relire la directive et procédure de la langue de fonctionnement du Centre scolaire Étoile de l'Acadie et du Conseil scolaire acadien provincial.
Responsable :	Direction
Action :	Les travaux de classe seront acheminés par le/les enseignant(s)